



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 10873

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le fait que, depuis plusieurs mois, la Fédération nationale des orthophonistes a souhaité le rencontrer car, jusqu'à présent, les dossiers concernant la profession sont bloqués par le nouveau gouvernement. Il serait injuste que toute solution constructive ne soit pas cherchée et, en tout état de cause, il serait anormal de refuser tout dialogue. Elle lui demande en conséquence dans quelles conditions il envisage d'organiser les contacts sollicités par la fédération des orthophonistes.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé porte une particulière attention aux dossiers concernant la profession d'orthophonistes. A ce titre, la Fédération nationale des orthophonistes a été récemment reçue par son cabinet afin d'examiner des perspectives d'évolution favorables à la profession. Il rappelle, en outre, qu'un groupe de travail a été récemment mis en place afin d'étudier, avec les professionnels concernés, dont les orthophonistes, les diverses difficultés rencontrées par les professions paramédicales dans leur exercice libéral.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10873

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1158

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3658